

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 11 septembre 2017

Délibération n° 2017-2028

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Limonest

objet : Ilot de la Plancha - Consultation de promoteurs concepteurs - Indemnités des candidats non retenus

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Grivel

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 13 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mmes Sarselli, Servien, MM. Sturla, Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel), M. Aggoun, Mme Berra (pouvoir à M. Huguet), MM. Butin (pouvoir à M. Coulon), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Guillard), Lebuhotel (pouvoir à M. Sturla), Roche (pouvoir à M. George), Sécheresse (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : Mme Burillon.

Conseil du 11 septembre 2017**Délibération n° 2017-2028**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Limonest

objet : **Ilot de la Plancha - Consultation de promoteurs concepteurs - Indemnités des candidats non retenus**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet d'aménagement du l'îlot de la Plancha, d'environ 1 hectare, au cœur du centre bourg de Limonest est en cours de réalisation. Il s'agit d'une opération de restructuration urbaine dans un contexte de relocalisation d'une partie des équipements du site (bibliothèque, école de musique) dans le futur pôle culturel municipal (hors site).

Le projet vise à revitaliser et développer le centre-bourg de Limonest, en préservant un caractère villageois et ses qualités patrimoniales.

Il s'agit de développer un programme de 5 400 m² de surface de plancher (SDP) au travers d'opérations de réhabilitation du bâti existant, de démolition reconstruction et de changement de destination permettant de proposer :

- du logement dont une partie en accession et une partie en location sociale (30 %),
- un pôle médical regroupant des professionnels de santé,
- un renforcement de l'offre commerciale de proximité.

Ce programme de construction sera accompagné de la réalisation de nouveaux espaces publics, qui offrira de nouveaux lieux de cheminement (mail piéton, trottoirs aménagés pour des dessertes plus aisées, etc.). La rue de Doncaster sera requalifiée sur l'ensemble de son linéaire. Le ruisseau de Rochecardon sera redécouvert dans un espace paysager qui sera modelé pour accueillir les eaux pluviales. Une nouvelle aire de jeux sera réalisée à proximité de l'entrée de la salle des fêtes.

Le maître d'œuvre des espaces publics a été désigné (groupement Eranthis / Korell / C2i). Les études de conception sont en cours.

Le programme de construction a fait l'objet d'une consultation ouverte de promoteurs concepteurs. A l'issue de la première phase de candidature, 4 équipes de promoteurs concepteurs ont été admises à concourir pour la 2^{ème} phase (offre).

Le jury, réuni le 12 juin 2017, a retenu l'offre du promoteur Carré d'Or associé à l'équipe de concepteur Archigroup.

Les offres suivantes n'ont pas été retenues par le jury :

- le promoteur Altaréa Cogedim, associé à l'équipe de concepteur Dumetier Design,
- le promoteur Neoxia, associé à l'équipe de concepteur Z Architecture,
- les promoteurs Promoval et Domoa, associés à l'équipe de concepteur AFAA.

Le règlement de la consultation de promoteurs concepteurs prévoit le versement par la Métropole aux concepteurs non retenus, d'une indemnité de 7 500 € HT pour toute offre complète.

Par conséquent, la Métropole est redevable de cette indemnité de 7 500 € HT aux 3 cabinets de concepteurs non retenus sur présentation d'une facture ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'indemnité de 7 500 € à verser aux 3 cabinets d'architectes Dumetier Design, Z Architecture, AFAA ayant présenté une offre non retenue par le jury suite à la consultation de promoteurs concepteurs pour la réalisation du programme de construction de l'opération de l'îlot de la Plancha à Limonest.

2° - La dépense totale correspondante, soit 22 500 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 617 - fonction 510 - opération n° 0P06O5049.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 septembre 2017.